

**Division des ressources humaines départementales
Bureau de gestion du 1^{er} degré public**

Tulle, le 22 mars 2021

Affaire suivie par :

Maryse HELLEBOID

Tél : 05 87 01 20 57

Mél : maryse.helleboid@ac-limoges.fr

Maryline ISCHARD

Tél : 05 87 01 20 56

Mél : maryline.ischard@ac-limoges.fr

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

S/c de mesdames et messieurs les IEN de
circonscription

Objet : Mouvement intra départemental des enseignants - rentrée 2021

Réf : Loi n° 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique ;

Article 8 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports parues au BO spécial n°10 du 16/11/2020 ;

Lignes directrices de gestion académiques relatives au personnel enseignant présentées en CTA du 24 février 2021.

Cette note de service précise les modalités de candidatures et d'information ainsi que le calendrier des opérations du mouvement intra-départemental en Corrèze.

1-Calendrier et modalités de candidatures

Les candidatures au mouvement intra départemental se font via le portail i-prof.

Les modalités de connexion sont les suivantes :

- Utiliser l'adresse : <https://portail.ac-limoges.fr/arena>
- S'authentifier en utilisant le même « code utilisateur » et le même « mot de passe » que pour @mel.ouvert,
- Une fois sur l'application arena, cliquer sur « gestion des personnels » puis, sur I-Prof choisir l'onglet « les services » cliquer ensuite sur « Siam » et enfin sur « phase intra départementale »
- Vous accédez à l'application MVT1D.
- Cliquer ensuite sur « demande de mutation » dans la barre de menu sur la gauche de l'écran.

N.B : Les enseignants qui entrent dans le département se connecteront sur leur boîte i-prof habituelle à l'aide de leurs identifiants et seront redirigés automatiquement vers l'académie de Limoges.

En cas de difficultés de connexion au serveur SIAM, vous pourrez contacter la plateforme d'assistance mutualisée pour l'Education de la Région académique Nouvelle-Aquitaine (AMERANA) à l'adresse suivante : <https://amerana.easyvista.com> ou via le portail ARENA : <https://portail.ac-limoges.fr/arena>

Les différentes étapes du mouvement sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

DATES	OPERATIONS
Du 03/02/21 au 09/03/21	Constitution des dossiers de demande de bonification au titre du handicap auprès du service médical du rectorat.
Du vendredi 02/04/21 à 14h au mercredi 14/04/21 à 14h00	Consultation des postes et saisie des vœux via I-prof.
Le 15/04/21 à 14h	Envoi des accusés de réception dans I-Prof avec le détail des vœux sans le barème.
Du 15/04/21 à 14h au 21/04/21 à 14h	Retour des accusés réception sans barème signés, accompagnés des pièces justificatives selon la situation de l'agent.
Le 12/05/21 à partir de 14h00	Envoi des accusés de réception dans I-Prof avec le barème.
Du 12/05/21 à 14h00 au 26/05/21 à 12h00	Phase de sécurisation et de correction des barèmes par la DSDEN sur sollicitation des agents concernés au vu des éléments de leur dossier.
Le 27/05/21 à partir de 14h00	Envoi du barème final de chaque agent.
Le 03/06/21 à partir de 14h00	Envoi des résultats par mail via i-prof dans MVT1D.

IMPORTANT :

Les accusés de réception sont à retourner le 21 avril au plus tard :

- par courrier à la DSDEN, Division des ressources humaines départementales, Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle ou
- par courriel : maryline.ischard@ac-limoges.fr ou maryse.helleboid@ac-limoges.fr

Les services départementaux assurent la vérification des éléments de barème, au regard de la situation individuelle de chaque agent et des pièces justificatives fournies.

Le non retour de l'accusé de réception et des pièces justificatives **le 21 avril au plus tard** annule la demande de participation au mouvement. Aucun rappel ne sera fait.

A compter du 26 mai, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Ils sont arrêtés définitivement par l'IA-DASEN et envoyés via I-prof. Aucune contestation ne pourra plus être formulée.

2-Information, conseil, communication

Pour toute explication des règles et procédures, ou conseil personnalisé, la cellule « mouvement » de la direction des services de l'éducation nationale est à disposition des enseignants aux numéros suivants :

Maryse HELLEBOID..... Tel. : 05 87 01 20 57
Maryline ISCHARD..... Tel : 05 87 01 20 56

3-Annexes

Liste des annexes consultables sur le site de la DSDEN via le lien :

http://www.ac-limoges.fr/dsden19/cid108528/mouvement.html#Mouvement_intra-departemental_2021

Lignes directrices de gestion (LDG) académiques
Annexe aux LDG pour le département de la Corrèze
Eléments de barème
Zones géographiques et infra-départementales : annexe 1
RPI et RPC : annexe 2
Liste des postes à profil : annexe 3
Ecoles rurales isolées : annexe 4
Fiches de postes à profil
Liste des postes

signé

Dominique MALROUX